

Les écoles gardiennes publiques étaient dirigées par 3 religieuses, dont 2 possédaient le diplôme afférent. A Mertert, l'école gardienne, dont l'accès fut gratuit, fonctionnait seulement pendant quatre après-midi de la semaine. A Grevenmacher, les parents payaient, selon leur situation de fortune, 5, 10, 15, ou 20 fr. par an; à Remich, les forains payaient 2,50 fr. par mois et par enfant.

b) Écoles gardiennes privées.

Les 5 écoles gardiennes privées, installées à Beaufort, Dalheim, Echternach, Junglinster et Wormeldange comptaient ensemble 169 garçons et 147 filles et étaient dirigées par des religieuses, dont 2 diplômées. Les 2 écoles citées en dernier lieu duraient toute l'année; les autres, seulement l'été. Marche des écoles gardiennes: 5 nos 2 et 3 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Le nombre des écoles primaires publiques était de 158 (1 de plus que l'année précédente), dont 52 écoles de garçons, 52 écoles de filles, 47 écoles mixtes ordinaires et 7 écoles mixtes pour les commençants.

6 écoles comprenaient	1	année d'études;
26	—	2 années d'étude;
9	—	3
10	—	4
8	—	5
1 école comprenait	6 ¹⁾	—
98 écoles comprenaient	7	—

Les 158 écoles primaires publiques formaient 87 ressorts scolaires. Les 52 écoles de garçons et 31 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 52 écoles de filles, 16 écoles mixtes ordinaires et les 7 écoles mixtes pour les commençants étaient dirigées par des institutrices.

¹⁾ A cause de l'exiguïté de la salle de classe, la section d'Altwees était temporairement dispensée de l'introduction de la 7^e année d'études.